

Coordonnées du médecin

Tampon du médecin

Plus
d'infos



Carte à découper et à ranger avec votre carte de sécurité sociale/mutuelle, à présenter à tous les professionnels de santé vous prenant en charge

Information
Patient



Mon traitement anticoagulant



> Nom
du traitement : _____

> Date
du début du traitement : _____

www.junglecactus.fr - Mars 2023

Carte de mon traitement anticoagulant



Votre médecin a diagnostiqué une **phlébite (thrombose veineuse profonde) ou embolie pulmonaire**.

Il s'agit d'un caillot qui peut se former dans toutes les veines de l'organisme et se déplacer jusque dans la circulation pulmonaire.

Quels sont les objectifs de mon traitement ?

- Améliorer les symptômes liés à la présence du caillot
- Prévenir la formation d'un nouveau caillot et/ou d'une embolie pulmonaire
- Réduire le caillot

Quel type de traitement m'est prescrit ?

En cas de cancer, le traitement de la thrombose/embolie n'est pas le même que pour la population générale.

Il s'agit d'un **traitement anticoagulant, administré pour une durée de 6 mois**, voire plus, en fonction de l'évolution de la maladie et des traitements.

Comment mon traitement m'est-il administré ?

- En injection sous-cutanée en variant les sites d'injection à heure régulière réalisée par une infirmière à domicile ou par vous-même après une courte éducation (si HBPM*).
- Dans certains cas, possibilité de traitement par voie orale à heure régulière (si AOD*/AVK*).

Comment mon traitement est-il surveillé ?

- Signalez toute variation de votre poids
- Surveillance de la fonction rénale (clairance de la créatinine)
- Pas de dosage systématique des plaquettes

*HBPM : Héparine de Bas Poids Moléculaire
*AOD : Anticoagulants Oraux Directs
*AVK : Antivitamine K

Mes coordonnées

- > Nom et prénom _____
- > Date de naissance _____
- > Personne à contacter en cas de problème _____

Mon traitement

- > Nom du médicament _____
- > Dosage _____
- > Date de début du traitement _____

Mon traitement anticoagulant Précautions

Ne jamais interrompre votre traitement anticoagulant sans l'avis de votre médecin : en cas de difficultés, n'hésitez pas à lui en parler.

- Ce traitement peut provoquer des saignements : dans ce cas, consultez rapidement votre médecin.
- Évitez l'automédication sans conseil.
- Évitez de prendre vous-même de l'aspirine ou des anti-inflammatoires.
- Signalez que vous avez un traitement anticoagulant à tous les professionnels de santé et en particulier avant tout geste médical ou chirurgical (soins dentaires, fibroscopie, coloscopie, infiltration...). Dans ces situations, votre traitement anticoagulant pourra être temporairement arrêté. Votre médecin vous indiquera alors les modalités d'arrêt et de reprise du traitement anticoagulant.



Les seringues ne doivent pas être jetées avec les déchets ménagers : après utilisation, vous devez les mettre dans un mini-collecteur (boîte jaune) que vous confierez à votre pharmacien si vous êtes en auto-injection.

Mon équipe de soins

- > Médecin traitant _____
- > Médecin spécialisé _____
- > Pharmacien(ne) _____
- > Infirmier(ière) _____